

Procès-verbal du Conseil Communautaire du jeudi 25 mars 2021 à 18h30

Convocation : 19/03/2021

Nombre de délégués en exercice : 68	<i>L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq mars à 18h30. Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Domblans, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis MAITRE, Président.</i>
Présents : 49	
Votants : 53	

DELEGUES PRESENTS (ayant voix délibérative) :

<p>ARLAY : Isabelle MAUBLANC (<i>ayant reçu procuration de Christian BRUCHON</i>),</p> <p>BLETTERANS : Stéphane LAMBERGER (<i>ayant reçu procuration de Valérie FAIVRE</i>), Dominique MEAN, Alexandre ADAM,</p> <p>BLOIS-SUR-SEILLE : Laurent BESANCON</p> <p>BOIS-DE-GAND : /</p> <p>BONNEFONTAINE : Isabelle HUMBERT</p> <p>CHAMPROUGIER : /</p> <p>CHAPELLE-VOLAND : Sylvie BONNIN</p> <p>CHÂTEAU-CHALON : Christian VUILLAUME</p> <p>CHAUMERGY : Joël MORNICO</p> <p>CHEMENOT : /</p> <p>CHENE-SEC : /</p> <p>COMMENAILLES : Jean-Louis MAITRE, Jean-Philippe CLERC</p> <p>COSGES : Joël SOTRET</p> <p>DESNES : Fabrice GRIMAUT</p> <p>DOMBLANS : Jérôme TOURNIER (<i>ayant reçu procuration de Roger BALLE</i>), Chrystel MEULLE</p> <p>FONTAINEBRUX : Quentin PAROISSE</p> <p>FOULENAY : Michel CANNAZZARO</p> <p>FRANCHEVILLE : /</p> <p>FRONTENAY : Stéphane GLÉNADEL</p> <p>HAUTEROCHE : Yves MOUREY (<i>ayant reçu procuration de Daniel SEGUT</i>)</p> <p>LA CHARME : /</p> <p>LA CHASSAGNE : Gabriel CAMBAZARD (suppléant)</p> <p>LA CHAUX-EN-BRESSE : Evelyne DIGONNAUX</p> <p>LADOYE-SUR-SEILLE : /</p> <p>LA MARRE : Joël PAGET</p>	<p>LARNAUD : David GUYOT</p> <p>LAVIGNY : Éric CHAUVIN</p> <p>LE LOUVEROT : Nadine GRENIER (suppléante)</p> <p>LE VERNOIS : Denis LEGRAND</p> <p>LE VILLEY : /</p> <p>LES DEUX FAYS : Arnaud RICHARD</p> <p>LES REPOTS : /</p> <p>LOMBARD : Sylvie FAUDOT</p> <p>MANTRY : Jean-Paul GERDY</p> <p>MENETRU-LE-VIGNOBLE : Christian FAVORY</p> <p>MONTAIN : Marie-Odile MAINGUET</p> <p>NANCE : Pierre ROY</p> <p>NEVY-SUR-SEILLE : Gisèle GHELMA</p> <p>PASSENANS : Michel TROSSAT</p> <p>PLAINOISEAU : Eddy LACROIX</p> <p>QUINTIGNY : Jean-Paul MARTIN</p> <p>RECANOZ : /</p> <p>RELANS : /</p> <p>RUFFEY-SUR-SEILLE : Jean-François MICHEL</p> <p>RYE : Jean-Claude BOISSARD</p> <p>SAINT-LAMAIN : Denis BACHELEY</p> <p>SELLIERES : Bernard JOLY, Hervé PERRODIN</p> <p>SERGENAUX : Jean BACHELEY</p> <p>SERGENON : Mathilde CYROT-LALUBIN</p> <p>TOULOUSE-LE-CHATEAU : Marie-Paule PONTHEUX</p> <p>VERS-SOUS-SELLIERES : Béatrice COURDEROT (suppléante)</p> <p>VILLEVIEUX : Jean-Yves JOLY</p> <p>VINCENT-FROIDEVILLE : Alexandre MULAT</p> <p>VOITEUR : Corinne LINDA, Gérard MOUILLARD</p>
--	---

TITULAIRE ABSENTS REPRÉSENTÉS : Christian BRUCHON (Arlay), Valérie FAIVRE (Bletterans), Roger BALLE (Domblans), Daniel SEGUT (Hauteroche), Jean-Louis TROSSAT (La Chassagne), René FANDEUX (Le Louverot), Jean-Louis BRULEBOIS (Vers-sous-Sellières),

TITULAIRES ABSENTS NON REPRÉSENTÉS : Dominique MONGIN-BAUDOUIN (Arlay), Éric MONTUELLE (Bois-de-Gand), Jérémy PANOUILLOT (Champrougier), Pierre CHANOIS (Chene-Sec), Serge GREVY (Chemenot), Johann ROSSET (Francheville), Christian NOIR (Hauteroche), Claude ROSAIN (La Charme), Jean-Pierre BEJEAN (Ladoye-sur-Seille), Sébastien

GUICHARD (Le Villey), Didier JOUVENCEAU (Les Repôts), Daniel JACQUOT (Recanoz), Robert BAILLY (Relans), Emmanuel BILLET (Ruffey-sur-Seille), Bernard MONNIER (Villevieux)

SECRETAIRE DE SEANCE : Michel TROSSAT

Le Président accueille les participants et les remercie de leur présence.

Nomination d'un secrétaire de séance par le conseil communautaire (article L. 2121-15 du CGCT).
Michel TROSSAT

Approbation du procès-verbal de la séance du 4 mars 2021

Les membres du conseil communautaire approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 4 mars 2021.

Compte rendu de la délégation accordée par le conseil communautaire au Bureau

Natura 2000 – Reculées de la Haute Seille : conventions de lutte contre la renouée asiatique 2021-2025 = *approbation de la poursuite des actions de lutte contre la renouée asiatique sur le site Natura 2000 et approbation du projet de convention*

Fonds régional des territoires : attribution des subventions aux entreprises :
approbation de l'attribution des aides individuelles pour 4 dossiers complets

Le Président remercie Marie-Paule Ponthieux, vice-présidente aux affaires financières, pour le travail élaboré sur le budget, les services RH et Finances, la direction ainsi que les vice-présidents et les services pour l'élaboration de ce budget.

Il exprime que ce budget complexe a été le fruit d'un travail collectif tout en précisant qu'il aurait souhaité associer plus de monde. D'un point de vue méthodologique, il explique que le choix a été fait d'une présentation dissociée entre Compte Administratif et Budget Prévisionnel et de ne pas s'étendre sur le Compte Administratif.

Administration générale

Avec la convocation du conseil communautaire, les conseillers communautaires ont été destinataires des comptes administratifs 2020 et des budgets prévisionnels 2021 du :

- budget général
- budget annexe développement économique
- budget annexe SPANC
- budget annexe ZA

Remarques

Mme Bonnin (mairie de Chapelle Voland) s'interroge sur la baisse de la Capacité d'Autofinancement (CAF). Elle dit que l'augmentation de la fiscalité est une réponse à notre CAF mais se demande quelles sont les raisons de cette baisse de de la CAF : baisse des recettes notamment fiscales ? des entreprises qui ont déménagé ? des charges de fonctionnement qui augmentent trop vite ?

Le Président reconnaît que lui non plus n'est pas satisfait de la compréhension qu'il en a. Il a regardé avec M. Laporte comment on se projette les années à venir par la mise en œuvre d'une étude rétrospective et prospective. Néanmoins, une 1^{ère} réponse reste quand même les choix politiques qui sont faits de développer des services au bénéfice de la population, de protéger les services publics afin de maintenir une proximité et une solidarité. Tout cela a un coût. Peut-être que le partage de ce coût n'est pas bien réalisé entre les communes et la CCBHS.

Le Président réaffirme que nous devons travailler ensemble pour trouver les solutions et qu'une des solutions est le pacte financier et fiscal. Nous devons nous demander comment nous allons le programmer pour avoir dès 2022 des éléments. Il rajoute qu'au moment où la CCBHS prend complètement une compétence, des données ont pu être modifiées comme la perte de subventions, l'augmentation des coûts des matériaux... Cette addition de facteurs a des conséquences financières qui pèsent sur le budget de la CCBHS. Concernant la fiscalité, les taux n'ont jamais progressé du fait d'une décision politique de l'assemblée. La seule modification, que les habitants ont dû supporter, est celle liée au lissage des taux dans le cadre de la fusion. C'est donc une augmentation mécanique, technique et non un choix politique.

Le Président précise qu'il demande depuis 3 années de maîtriser le fonctionnement et de baisser les charges de fonctionnement. Cela se retrouve d'ailleurs dans les ratios lorsqu'on compare les dépenses de « charges courantes de fonctionnement » de la CCBHS avec les autres EPCI du territoire régional. La masse salariale augmente tous les ans d'environ 4 %. Nous exerçons les compétences dans un cadre différent de celui dans lequel elles étaient exercées auparavant par les communes. Par exemple, au niveau de l'enfance/jeunesse, la CCBHS a dû respecter les taux d'encadrements afin d'obtenir un financement par la CAF et surtout pour améliorer progressivement la qualité de la prise en charge.

M. Vuillaume dit que l'on se trouve dans une situation plus que délicate. Il faut limiter les dépenses et être vigilant sur les difficultés des habitants. Il ne faut pas toucher aux impôts cette année et propose d'augmenter l'an prochain. Il poursuit qu'effectivement en 2018 les communes ex Coteaux Haute Seille ont été confrontées à une augmentation des impôts pour un lissage.

Il dit que nous avons pris des compétences mais que nous n'avons pas mesuré l'enjeu de cette prise de compétence et que nous avons été trompés sur le coût d'une prise de compétence. Sur la compétence voirie c'est discutable. Il affirme que le pacte financier et fiscal va démontrer les défauts d'évaluation commis dans nos prises de compétences. Il rajoute que pendant 17 ans, il n'a pas augmenté les impôts avec la totalité des compétences d'aujourd'hui.

M. Richard s'interroge sur la CLECT et a des craintes que le fonctionnement de la CCBHS que l'on doit assumer ne soit pas en corrélation avec le transfert de recettes qui a été fait dans le cadre de la CLECT. Cela continue de creuser ce fossé.

Le Président souligne que par rapport à la CLECT, c'est dans le pacte financier et fiscal que nous pouvons corriger ces éventuelles erreurs d'évaluation. Il rappelle néanmoins que la CLECT est composée de l'ensemble des communes de la CCBHS, et que les résultats en termes de calcul des charges proviennent des éléments que les mairies transmettent, extraits de leurs budgets et comptes administratifs. D'autre part, en 15 ans, il n'a pas vu de diminution de prix sur les prestations qui sont payées par les collectivités. Aujourd'hui, nous n'avons pas d'autres solutions que de faire face à nos compétences prises, dans un esprit de solidarité territoriale. Il attend en effet du pacte financier et fiscal que l'ensemble des communes participe à la réflexion afin de mettre en œuvre les bonnes solutions alliant la régulation entre communes et CCBHS, la justice dans les choix fiscaux qui seront pris par les communes et par la CCBHS.

La Vice-présidente en charge des affaires financières souligne le fait qu'aujourd'hui la CCBHS a des charges de fonctionnement fortes au regard des recettes dégagées, d'où le refus des créations de postes. Un travail est mené depuis plusieurs mois afin de répartir les temps de travail, dans les services par une meilleure organisation, une mutualisation au grès des départs que l'on connaît ou des opportunités professionnelles que l'on peut obtenir. Elle précise qu'elle valide la création d'un poste technicien sur la voirie car aujourd'hui nous avons un vacataire qui réalise le travail mais qui réalise certainement plus d'heures « qu'il n'en déclare » ainsi qu'une autre création de poste en enfance et jeunesse sur 4 mois, conformément à la demande du vice-président de l'enfance jeunesse.

La Vice-présidente en charge des affaires financières précise qu'elle n'a pas voulu utiliser l'excédent de fonctionnement en investissement (utilisation des comptes 021 – 023) afin de conserver une marge de manœuvre sur le fonctionnement. L'idéal étant de conserver cette somme afin d'améliorer le résultat prévisionnel fin 2021. Elle propose de mettre 550 000€ en provision. Mme Bonnin ne comprend pas ce choix technique de le mettre sur un compte semi-budgétaire, bien que ce choix ait été validé par M. Laporte, conseiller territorial aux acteurs locaux.

Le Président revient sur la proposition budgétaire faite ce soir. Il souhaite défendre les actions entreprises par la CCBHS, et les choix politiques réalisés. Il précise que quand nous prenons des compétences et que nous ne demandons pas la prise en compte totale de la charge relative au fonctionnement des bâtiments liés à ces compétences (sport, périscolaire) cela conduit à la mise en œuvre de ces compétences qui n'est pas compensée totalement par les communes dans le cadre de la CLECT. Nous offrons des services à la population, des investissements sont réalisés comme l'aménagement numérique, la voie verte et également sur le périscolaire. Ce sont des services qui commencent à bien fonctionner, à apporter de réelles solutions à la population, en proximité, sur

un territoire vaste et composé de petites communes. Cela répond aux choix forts inscrits dans le projet de territoire. Et cela a un coût.

Le Vice-président en charge des sports précise que le Président et la Vice-présidente en charge des affaires financières ont envisagé tous les scénarios possibles.

Le conseiller communautaire de la commune de Lavigny demande, concernant l'augmentation de la fiscalité, si une communication sera réalisée à destination aux habitants.

Le Président répond qu'une communication sera réalisée effectivement mais en prenant le temps de la préparer afin qu'elle soit le plus efficace possible notamment en termes de pédagogie.

1.1 Compte de gestion 2020 du budget général et des budgets annexes : approbation

Une délibération est proposée afin d'adopter le compte de gestion conforme au compte administratif de l'année 2020 pour le :

- *budget général*
- *budget annexe développement économique*
- *budget annexe SPANC*
- *budget annexe ZA*

Délibération n° 2021-028

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- **ADOPTE** les comptes de gestion conformes aux comptes administratifs de l'exercice 2020 pour le :
 - budget général
 - budget annexe développement économique
 - budget annexe SPANC
 - budget annexe ZA
- **DECLARE** que les comptes de gestion dressés pour les budgets généraux et les budgets annexes de la Communauté de communes Bresse Haute Seille, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

1.2 Compte administratif 2020 budget général et des budgets annexes : approbation

En vertu de l'article L.2121-14 du CGCT, Monsieur le Président ne prend pas part au vote.

Une délibération vous est proposée afin d'adopter le compte administratif 2020 du :

- *budget général (cf documents ci-joints)*
- *budget annexe développement économique (cf documents ci-joints)*

- budget annexe SPANC (cf documents ci-joints)
- budget annexe ZA (cf documents ci-joints)

Délibération n° 2021-029

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des votants :

- **ADOpte** les comptes administratifs de l'exercice 2020 suivants :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		535 634,96 €	932 591,14 €		932 591,14 €	535 634,96 €
Opérations de l'exercice	9 483 757,10 €	9 706 965,41 €	1 499 633,02 €	2 637 443,86 €	10 983 390,12 €	12 344 409,27 €
TOTAUX	9 483 757,10 €	10 242 600,37 €	2 432 224,16 €	2 637 443,86 €	11 915 981,26 €	12 880 044,23 €
Résultats de clôture		758 843,27 €		205 219,70 €		964 062,97 €
Restes à réaliser			604 018,00 €	433 893,00 €	604 018,00 €	433 893,00 €
TOTAUX CUMULÉS	- €	758 843,27 €	604 018,00 €	639 112,70 €	604 018,00 €	1 397 955,97 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	- €	758 843,27 €		35 094,70 €		793 937,97 €

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		- €		135 339,31 €	- €	135 339,31 €
Opérations de l'exercice	59 835,11 €	87 597,70 €	308 867,41 €	178 112,10 €	368 702,52 €	265 709,80 €
TOTAUX	59 835,11 €	87 597,70 €	308 867,41 €	313 451,41 €	368 702,52 €	401 049,11 €
Résultats de clôture		27 762,59 €		4 584,00 €		32 346,59 €
Restes à réaliser			59 452,00 €	730 660,00 €	59 452,00 €	730 660,00 €
TOTAUX CUMULÉS	- €	27 762,59 €	59 452,00 €	735 244,00 €	59 452,00 €	763 006,59 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	- €	27 762,59 €		675 792,00 €		703 554,59 €

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE SPANC

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		10 420,78 €	24 816,33 €		24 816,33 €	10 420,78 €
Opérations de l'exercice	183 914,09 €	107 228,00 €	16 997,47 €	45 042,51 €	200 911,56 €	152 270,51 €
TOTAUX	183 914,09 €	117 648,78 €	41 813,80 €	45 042,51 €	225 727,89 €	162 691,29 €
Résultats de clôture	66 265,31 €			3 228,71 €		3 228,71 €
Restes à réaliser					- €	- €
TOTAUX CUMULÉS	66 265,31 €	- €	- €	3 228,71 €	66 265,31 €	3 228,71 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	66 265,31 €	- €	- €	3 228,71 €	63 036,60 €	

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE ZA

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		627,69 €	36 162,62 €		36 162,62 €	627,69 €
Opérations de l'exercice	1 000,00 €	- €	- €	- €	1 000,00 €	- €
TOTAUX	1 000,00 €	627,69 €	36 162,62 €	- €	37 162,62 €	627,69 €
Résultats de clôture	372,31 €		36 162,62 €		36 534,93 €	
Restes à réaliser					- €	- €
TOTAUX CUMULÉS	372,31 €	- €	36 162,62 €	- €	36 534,93 €	- €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	372,31 €	- €	36 162,62 €		36 534,93 €	

1.3 Affectation des résultats 2020 sur l'exercice 2021 budget général et des budgets annexes

Une délibération vous est proposée pour affecter, concernant le budget général et les budgets annexes, les résultats 2020 sur l'exercice 2021.

Délibération n° 2021-030

Budget principal Bresse Haute Seille

Le **budget général** a généré pour 2020 les résultats suivants :

- un excédent de fonctionnement de	+223 208.31 €
- un excédent d'investissement de	+1 137 810.84 €
- soit un résultat de	+ 1 361 019.15 €
Les restes à réaliser 2020	- 170 000.00 €

Les résultats de clôture de l'exercice 2020 (résultat comptable + les résultats antérieurs) sont

-un excédent de fonctionnement de	758 843.27€
(Résultat antérieur = 535 634.96€)	
-un excédent d'investissement de	205 219.70€
(Résultat antérieur = -932 591.14€)	

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

DECIDE les affectations suivantes :

- Excédent reporté au **002** en section de fonctionnement : **+758 843.27€**
- Excédent reporté d'investissement au **R001** de **+205 219.70 €**

Budget annexe Développement économique

Le **budget annexe Développement économique** a généré pour 2020 les résultats suivants :

- un excédent de fonctionnement de	27 762.59 €
- un déficit d'investissement de	-130 755.31 €
- soit un résultat de	-102 992.72 €
Les restes à réaliser 2020	+ 671 208.00 €

Les résultats de clôture de l'exercice 2020 (résultat comptable + les résultats antérieurs) sont

-un excédent de fonctionnement de	27 762.59 €
(Résultat antérieur = 0€)	

-un excédent d'investissement de 4 584.00 €
(Résultat antérieur = -135 339.31€)

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

DECIDE les affectations suivantes :

- Excédent reporté **au 002** en section de fonctionnement : **27 762.59€**
- Excédent reporté **au 001** en section d'investissement : **4 584.00 €**

Budget annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif- SPANC

Le **budget annexe SPANC** a généré pour 2020 les résultats suivants :

- un **déficit de fonctionnement** de **-76 686.09 €**
- un **excédent d'investissement** de **-28 045.04 €**

Les résultats de clôture de l'exercice 2020 (résultat comptable + les résultats antérieurs) sont

-un déficit de fonctionnement de -66 265.31€
(Résultat antérieur = 10 420.78€)
-un excédent d'investissement de 3 228.71€
'Résultat antérieur = -24 816.33€)

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

DECIDE les affectations suivantes :

- Déficit reporté **au 002** en section de fonctionnement : **-66 265.31€**
- Excédent reporté **au 001** en section d'investissement : **+ 3 228.71€**

Budget annexe Zone d'activités

Le **budget annexe ZA** a généré pour 2020 les résultats suivants :

- un **déficit de fonctionnement** de **- 1 000.00 €**

Les résultats de clôture de l'exercice 2020 (résultat comptable + les résultats antérieurs) sont

-un déficit de fonctionnement de -372.31€
(Résultat antérieur = 627.39€)
-un déficit d'investissement de -36 162.62€
'Résultat antérieur = -36 162.62€)

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

DECIDE les affectations suivantes :

- Déficit reporté **au 002** en section de fonctionnement : **-372.31 €**

- Déficit reporté au 001 en section d'investissement : -36 162.62€

1.4 Budget prévisionnel 2021 budget général et budgets annexes : approbation et taux de fiscalité 2021

Après présentation du budget primitif 2021, il vous est proposé de délibérer sur le :

- budget général = approuvé à 50 votes POUR et 3 abstentions
- budget annexe développement économique = approuvé à l'unanimité
- budget annexe SPANC = approuvé à l'unanimité
- budget annexe ZA = approuvé à l'unanimité

Une annexe budgétaire explicative a été transmise le lundi 22 mars 2021.

Délibération n° 2021-031

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à **47 votes POUR et 6 ABSTENTIONS** :

- **APPROUVE**, sur le territoire Bresse Haute Seille, les taux de fiscalité suivant :
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **1,41 %**
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : **4 %**
 - Cotisation foncière des entreprises : **18,98 %**
- **PREND ACTE** que le taux de la taxe d'habitation n'est plus voté par l'assemblée délibérante ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document se reportant à ce sujet.

Subvention du budget général au budget annexe SPANC

Délibération n° 2021-032

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à **50 votes POUR et 3 abstentions** :

- **VALIDE** le versement d'une subvention de 80 000€ du budget général au budget annexe SPANC ;
- **MANDATE** le Président pour verser cette subvention.

2. Tableau des effectifs : actualisation et modifications

2.1 Tableau des effectifs : actualisation

La CCBHS compte au 1^{er} janvier 2021, 94.5 Equivalent Temps plein (ETP) pour 134 agents. Par comparaison, au 1^{er} janvier 2020, la CCBHS comptait 91.62 ETP pour 129 agents.

Le tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2021 ci-joint se décompose en 5 filières :

- Filière administrative
- Filière culturelle
- Filière médico-sociale
- Filière animation
- Filière technique

Et pour chacune des filières, le tableau énumère le grade, la catégorie, le temps hebdomadaire, l'effectif, les ETP et la situation (pourvu, remplacement, vacant, surcroit).

Au 1^{er} janvier 2020, les **effectifs permanents** par filière étaient comptabilisés comme suit :

- Filière administrative : 36 agents pour 30.15 ETP soit 0.88 ETP en moins au 01/01/21 (nombre d'agent identique)
- Filière culturelle : 6 agents pour 6 ETP, soit 1 agent et 0.69 ETP en plus au 01/01/21 (en 2020 agent comptabilisé dans les effectifs agents non permanent)
- Filière médico-sociale : 4 agents pour 3.91 ETP, soit aucune évolution au 01/01/21
- Filière animation : 40 agents pour 27.55 ETP soit 3 agents et 0.77 ETP en plus au 01/01/21
- Filière technique : 33 agents pour 20.07 ETP soit 1 agent et 1.77 ETP en plus au 01/01/21

Au 1^{er} janvier 2020, les **effectifs non permanents** par filière étaient comptabilisés comme suit :

- Filière administrative : 2 agents pour 1.43 ETP, soit 1 agent et 1.03 ETP en plus au 01/01/21 (remplacement d'agents en arrêt de maladie)
- Filière culturelle : 1 agent pour 0.68 ETP : aucun agent au 01/01/21
- Filière animation : 3 agents pour 1.83 ETP soit 0.19 ETP en plus au 01/01/21 (nombre d'agent identique) : remplacement des 3 agents en disponibilité
- Filière technique : 4 vacataires : pas de changement

Une délibération vous est proposée pour constater les effectifs de la CCBHS au 1^{er} janvier 2021 (cf doc 3.1 CCBHS tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2021)

Délibération n° 2021-033

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- **DÉCIDE** d'arrêter le tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2021, comme suit :

Filière Administrative					
Grade	Cat	Tps hebdo	Effectif	ETP	Situation
Attaché Principal	A	35	1	1,00	Pourvu
Attaché	A	35	5	5,00	Pourvu
Secrétaire de Mairie	A	9,75	1	0,28	Pourvu
Rédacteur Princ 1 cl	B	35	1	1,00	Pourvu
Rédacteur Princ 2 cl	B	35	3	3,00	Pourvu
Rédacteur	B	35	1	1,00	Pourvu
		32	1	0,91	Pourvu
Adjoint Administratif Princ 1 cl	C	35	1	1,00	Vacant
		35	2	2,00	Pourvu
		27,33	1	0,78	Pourvu
		25	1	0,71	Pourvu
		4	1	0,11	Pourvu
Adjoint Administratif Princ 2 cl	C	35	1	1,00	Pourvu
		31	1	0,89	Pourvu
		14	1	0,40	Pourvu
		20	1	0,57	Pourvu
		10	1	0,29	Pourvu
Adjoint Administratif	C	35	5	5,00	Pourvu
		30	2	1,71	Pourvu
		28,5	1	0,81	Pourvu
		28	1	0,80	Pourvu
		21	1	0,60	Pourvu
		11,75	1	0,34	Pourvu

		2	1	0,06	Pourvu
TOTAL POSTES PERMANENTS			36	29,27	
Adjoint Administratif	C	35	2	2,00	Surcroit
		16	1	0,46	Surcroit
TOTAL POSTES NON PERMANENTS			3	2,46	
Filière Culturelle					
Grade	Cat	Tps hebdo	Effectif	ETP	Situation
Assistant de Cons Princ 1 cl	B	35	1	1,00	Pourvu
Assistant de Cons Princ 2 cl	B	35	2	2,00	Pourvu dt 180 %
Adjoint du Patrimoine Princ 2 cl	B	35	1	1,00	Pourvu
Adjoint du Patrimoine	C	35	2	2,00	Pourvu
Adjoint du Patrimoine	C	24	1	0,69	Pourvu
TOTAL POSTES PERMANENTS			7	6,69	
Filière Médico-Sociale					
Grade	Cat	Tps hebdo	Effectif	ETP	Situation
Educateur Jeunes Enfants 1 cl	A	35	1	1,00	Pourvu
		35	1	1,00	Vacant
Educateur Jeunes Enfants	A	35	1	1,00	Pourvu
ATSEM Principal 2ème Classe	C	31,75	1	0,91	Pourvu
TOTAL POSTES PERMANENTS			4	3,91	
Filière Animation					
Grade	Cat	Tps hebdo	Effectif	ETP	Situation
Animateur	B	35	2	2,00	Pourvu
Adjoint d'Animation Princ 2 cl	C	35	1	1,00	Pourvu
		17,5	1	0,50	Pourvu
Adjoint d'Animation	C	35	11	11,00	Pourvu

		32,5	1	0,93	Pourvu
		31	1	0,89	Pourvu
		30,25	1	0,86	Pourvu
		29,75	1	0,85	Pourvu
		28	1	0,80	Pourvu
		27	1	0,77	Pourvu
		26,5	1	0,76	Pourvu
		26	1	0,74	Pourvu
		25,5	1	0,73	Pourvu
		21,25	1	0,61	Pourvu
		21	1	0,60	Pourvu
		18	2	1,03	Pourvu
		17,5	2	1,00	Pourvu
		15,25	1	0,44	Pourvu
		15	2	0,86	Pourvu
		11	1	0,31	Pourvu
		10	1	0,29	Pourvu
		8	1	0,23	Pourvu
		7,75	1	0,22	Pourvu
		6,5	1	0,19	Pourvu
		6	2	0,34	Pourvu
		5,75	1	0,16	Pourvu
		5,5	1	0,16	Vacant
		2,25	1	0,06	Pourvu
TOTAL POSTES PERMANENTS			43	28,32	
Adjoint d'Animation	C	28,00	1	0,80	Remplacement

		23,50	1	0,67	Remplacement
		19,25	1	0,55	Remplacement
TOTAL POSTES NON PERMANENTS			3	2,02	
Filière Technique					
Grade	Cat	Tps hebdo	Effectif	ETP	Situation
Ingénieur	A	35	2	2,00	Pourvu
Technicien Princ 2 cl	B	35	2	2,00	Pourvu
Technicien	B	35	1	1,00	Pourvu
Agent de Maitrise Principal	C	35	1	1,00	Pourvu
Agent de Maitrise	C	30	1	0,86	Pourvu
Agent de Maitrise	C	10,5	2	0,60	Pourvu
Adjoint Technique Princ 1 cl	C	35	1	1,00	Pourvu
Adjoint Technique Princ 2 cl	C	35	1	1,00	Pourvu
		31,5	1	0,90	Pourvu
		25,5	1	0,73	Pourvu
		9,75	1	0,28	Pourvu
Adjoint Technique	C	35	3	3,00	Pourvu
		31	1	0,89	Pourvu
		28	1	0,80	Dispo
		22	1	0,63	Pourvu
		21	1	0,60	Dispo
		20	1	0,57	Pourvu
		18,75	1	0,54	Dispo
		18	1	0,51	Pourvu
		17,5	1	0,50	Pourvu
		15	1	0,43	Pourvu

		14	1	0,40	Pourvu
		12,25	1	0,35	Pourvu
		11	1	0,31	Pourvu
		9,5	1	0,27	Pourvu
		9	1	0,26	Pourvu
		5,75	1	0,16	Pourvu
		5	1	0,14	Pourvu
		4	1	0,11	Pourvu
TOTAL POSTES PERMANENTS			34	21,84	
Vacataires					
Adjoint Technique	C		4		Pourvu

TOTAL	EFFECTIF	ETP
Agents permanents	124	90,02
Agents non permanents	10	4,48
	134	94,50

2.2 Tableau des effectifs : modifications

Service médiathèque

Suite à l'avis favorable de la CAP en date du 18/02/20 pour la promotion interne d'un agent, de la modification du temps de travail hebdomadaire pour deux agents (heures effectuées mais constatées par avenant (2 heures hebdomadaires), il vous est proposé de :

- fermer un poste d'assistant de conservation principal de 1^{ère} classe à hauteur de 35 heures à compter du 01/01/21 ;
- ouvrir un poste de bibliothécaire à hauteur de 35 heures à compter du 01/01/21 ;
- fermer un poste d'adjoint d'animation à hauteur de 15 heures à compter du 01/07/21 ;
- ouvrir un poste d'adjoint d'animation à hauteur de 17 heures à compter du 01/07/21 ;

- fermer un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à hauteur de 17.5 heures à compter du 01/07/21 ;
- ouvrir un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à hauteur de 21.5 heures à compter du 01/07/21 ;

Délibération n° 2021-034

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- **DÉCIDE** de fermer un poste d'assistant de conservation principal de 1^{ère} classe à hauteur de 35 heures à compter du 01/01/21 ;
- **DECIDE** d'ouvrir un poste de bibliothécaire à hauteur de 35 heures à compter du 01/01/21 ;
- **DECIDE** de fermer un poste d'adjoint d'animation à hauteur de 15 heures à compter du 01/07/21 ;
- **DECIDE** d'ouvrir un poste d'adjoint d'animation à hauteur de 17 heures à compter du 01/07/21 ;
- **DECIDE** de fermer un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à hauteur de 17.5 heures à compter du 01/07/21 ;
- **DECIDE** d'ouvrir un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à hauteur de 21.5 heures à compter du 01/07/21 ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au BP 2021 du budget général ;
- **AUTORISE** le président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision.

Pôle Enfance Jeunesse – Service petite enfance

Suite à l'avis favorable de la CAP en date du 10/10/20 pour un avancement de grade et suite au recrutement d'un nouvel agent au service RPEI, suite à démission, il vous est proposé de :

- fermer un poste d'Éducateur de jeunes enfants de 1^{ère} classe à hauteur de 35h hebdomadaires à compter du 01/01/21 ;
- ouvrir un poste d'Éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle à hauteur de 35h hebdomadaires à compter du 01/01/21 ;
- fermer un poste d'Éducateur de jeunes enfants de 1^{ère} classe à hauteur de 35h hebdomadaires à compter du 04/01/21 ;
- ouvrir un poste d'Éducateur de jeunes enfants à hauteur de 35h hebdomadaires à compter du 04/01/21 ;

Délibération n° 2021-035

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- **DÉCIDE** de fermer un poste d'Educateur de Jeunes Enfants de 1^{ère} classe à hauteur de 35h hebdomadaires à compter du 01/01/21 ;
- **DÉCIDE** d'ouvrir un poste d'Educateur de Jeunes Enfants de classe exceptionnelle à hauteur de 35h hebdomadaires à compter du 01/01/21 ;
- **DÉCIDE** de fermer un poste d'Educateur de Jeunes Enfants de 1^{ère} classe à hauteur de 35h hebdomadaires à compter du 04/01/21 ;
- **DÉCIDE** d'ouvrir un poste d'Educateur de Jeunes Enfants à hauteur de 35h hebdomadaires à compter du 04/01/21 ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au BP 2021 du budget général ;
- **AUTORISE** le président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision.

Pôle enfance et jeunesse – service périscolaire

Suite à un recrutement autorisé par délibération n°2020-093 en date du 8 octobre 2020 et suite à des mouvements de personnel, il vous est proposé de :

- ouvrir un poste d'adjoint d'animation à hauteur de 28 heures à compter du 02/11/20 ;
- fermer un poste d'Adjoint d'animation à hauteur de 17.5 heures à compter du 01/09/20 ;
- ouvrir un poste d'adjoint d'animation à hauteur de 20.25 heures à compter du 01/09/20 ;
- fermer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à hauteur de 25.5 heures à compter du 15/05/20 ;
- ouvrir un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à hauteur de 22.25 heures à compter du 15/05/20 ;
- fermer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à hauteur de 9.75 heures à compter du 01/01/21 ;
- ouvrir un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à hauteur de 7.5 heures à compter du 01/01/21 ;
- fermer un poste d'adjoint technique à hauteur de 12.25 heures à compter du 01/01/21 ;
- ouvrir un poste d'adjoint technique à hauteur de 10.75 heures à compter du 01/01/21

Délibération n° 2021-036

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- **DECIDE** d'ouvrir un poste d'adjoint d'animation à hauteur de 28 heures à compter du 02/11/20 ;
- **DECIDE** de fermer un poste d'adjoint d'animation à hauteur de 17.5 heures à compter du 01/09/20 ;
- **DECIDE** d'ouvrir un poste d'adjoint d'animation à hauteur de 20.25 heures à compter du 01/09/20 ;
- **DECIDE** de fermer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à hauteur de 25.5 heures à compter du 15/05/20 ;
- **DECIDE** d'ouvrir un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à hauteur de 22.25 heures à compter du 15/05/20 ;
- **DECIDE** de fermer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à hauteur de 9.75 heures à compter du 01/01/21 ;
- **DECIDE** d'ouvrir un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à hauteur de 7.5 heures à compter du 01/01/21 ;
- **DECIDE** de fermer un poste d'adjoint technique à hauteur de 12.25 heures à compter du 01/01/21 ;
- **DECIDE** d'ouvrir un poste d'adjoint technique à hauteur de 10.75 heures à compter du 01/01/21 ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au BP 2021 du budget général ;
- **AUTORISE** le président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision.

Pôle administration générale

Depuis le 13 janvier 2020, un agent a été recruté en accroissement temporaire d'activité. Aussi, afin de pérenniser le poste, il vous est proposé d'ouvrir un poste d'adjoint administratif à raison de 16 heures hebdomadaires à compter du 01/04/21.

Délibération n° 2021-037

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- **DECIDE** d'ouvrir le poste d'Adjoint administratif à raison de 16 heures hebdomadaires à compter du 01/04/21 ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au BP 2021 du budget général ;
- **AUTORISE** le président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision.

Récapitulatif des propositions de fermetures/ouvertures de poste permanents par filières :

- Filière administrative : -1 agent / -0.7 ETP
- Filière animation : + 1 agent / + 1.05 ETP
- Filière technique : 0 agent / -0.2 ETP
- **TOTAL : 0 agent / +0.15 ETP**

(Cf. doc 3.2 – CCBHS Tableau effectifs suite à propositions fermeture/ouverture de postes, mars 2021).

3. Syndicat intercommunal d'assainissement et d'aménagement du bassin de la Brenne : désignation d'un délégué

Par délibération n°2020-102, le conseil communautaire en date du 8 octobre 2020 a désigné des délégués pour siéger au comité syndical du Syndicat intercommunal d'assainissement et d'aménagement du bassin de la Brenne.

Par courriel en date du 25 février 2021, la commune de Chapelle-Voland a informé la CCBHS du changement d'un délégué suite à la démission de M. Yves CORNIER.

Il vous est proposé de désigner, sur proposition de la commune de Chapelle-Voland, M. Michel DOUSSOT pour siéger au comité syndical du Syndicat intercommunal d'assainissement et d'aménagement du bassin de la Brenne.

Délibération n° 2021-038

Le conseil communautaire, après avoir procédé à l'appel des candidatures et à l'unanimité des votants :

- **PREND NOTE** de la démission de M. Yves CORNIER, de la commune de Chapelle-Voland ;
- **DÉSIGNE** pour la commune de Chapelle Voland, en remplacement de M. Yves CORNIER, M. Michel DOUSSOT ;
- **DIT que** les délégués siégeant au Syndicat intercommunal d'assainissement et d'aménagement du bassin de la Brenne sont les suivants :

CHAMPROUGIER	Alexandre MOZIER Hervé GIMARET
CHAPELLE VOLAND	Michel DOUSSOT Sylvie BONNIN
CHAUMERGY	Christopher CORNU Sandrine RECOUVREUX

CHEMENOT	Serge GREVY Pascal SAINTOT
CHENE SEC	Laurence DURAND Myriam BOURQUIN
COMMENAILLES	Pascal FEBVRE Daniel AUCLAIR
FOULENAY	Thomas CANET Gilles PETIT-RICHARD
FRANCHEVILLE	Pascal MARC Stéphane THERVILLE
LA CHASSAGNE	Annie PILLOT Roger SERRUROT
LA CHAUX EN BRESSE	Evelyne DIGONNAUX Jean-Noël JANSON
LE VILLEY	Romarc GOMET Henri PONTIROLI
RYE	Jacky BEURRIER Denis REBOUILLAT
SELLIERES	Bernard JOLY Sébastien COURVOISIER
SERGENAUX	Thierry FUSIER Jean BACHELEY
SERGENON	Christine VILMAIN Gabriel MENETRIER
TOULOUSE LE CHATEAU	Jean-Yves BOISSON Christophe MONNERET
VERS SOUS SELLIERES	Jean-Noël CHATEAU François FORESTIER
VINCENT-FROIDEVILLE	Alexandre MULAT Vincent BESCOT

Accueil et développement touristique

4. Office de tourisme JurAbsolu : financement pour l'année 2021

Par délibération n°2020-031 en date du 3 mars 2020, le conseil communautaire a approuvé la convention de partenariat pour l'organisation et l'animation touristique sur le territoire Bresse Haute Seille avec l'association Office de Tourisme JurAbsolu. Elle a été signée le 11 mars 2020. Cette convention valable pour 1 an renouvelable 3 fois (1 année civile) stipule « *les concours financiers devront permettre à l'OT de mettre en œuvre les actions et les missions fixées dans la présente*

convention. Le montant de la contribution de la CCBHS sera défini chaque année dans le cadre de l'adoption des budgets réciproques. Ce montant sera confirmé par une délibération du conseil communautaire après vote du budget prévisionnel, à condition que les éléments nécessaires au calcul de son montant aient été rendus en temps et en heure ».

Une somme globale de 100 000 € est proposée pour la première année de fonctionnement de l'OT, pour lui permettre de répondre aux dépenses liées à son activité, qui lui sera versée ainsi :

- *Un premier versement dès le vote du budget prévisionnel de la CCBHS de 40 000 € (40%)*
- *Un deuxième versement début juillet de 40 000 € (40%)*
- *Le dernier versement interviendra début décembre, sous réserve que l'OT ait fourni avant le 30 novembre un compte de résultats provisoire de l'année N. La CCBHS, par ce dernier versement, comblera le déficit éventuel de l'association, plafonné au solde du montant, soit 20 000 € maximum (20%). Si l'OT ne fournit pas le compte de résultats provisoire nécessaire au paiement au plus tard le 30 novembre, aucun versement ne pourra intervenir.*

Il est maintenant nécessaire de valider le montant de la subvention pour 2021 pour continuer à accompagner cet office de tourisme qui entre dans sa deuxième année de fonctionnement.

Cette association employeuse a des besoins financiers pour mener à bien ces différentes missions. Aussi, nous proposons, pour 2021 une subvention à hauteur de 110 000€ dont 9 978€ seront déduits pour la création du site internet. Cette subvention serait une nouvelle fois versée en 3 fois :

- 40 000€ dès le vote du budget prévisionnel de la CCBHS
- 40 000€ début juillet
- 20 022 € début décembre, sous réserve que l'OT ait fourni avant le 30 novembre un compte de résultats provisoire de l'année N.

Il vous est proposé d'approuver le montant de la subvention 2021 pour un montant de 110 000€ dont 9 978€ déduit de cette subvention pour la création du site internet.

Délibération n° 2021-039

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- **APPROUVE** d'accorder, pour l'année 2021, à l'OT JurAbsolu une subvention de 110 000€ ;
- **PREND NOTE** que 9 978€ seront déduit de cette subvention pour financer la création du site internet ;
- **PREND NOTE** que le versement de la subvention se fera en 3 fois :
 - 40 000€ dès le vote du budget prévisionnel de la CCBHS
 - 40 000€ début juillet 2021
 - 20 022 € début décembre 2021, sous réserve que l'OT ait fourni avant le 30 novembre un compte de résultats provisoire de l'année N.

- **PREND NOTE** qu'un avenant à la convention de partenariat sera rédigé ;
- **AUTORISE** le président à signer tout document relatif à ce dossier.

5. Office de tourisme JurAbsolu : mise à disposition de véhicules

Par délibération n° 2020-114, le conseil communautaire en date du 8 octobre 2020 a approuvé une convention de mise à disposition de véhicules de la CCBHS à l'office de tourisme, cette convention de mise à disposition stipule « *Le règlement des frais de mise à disposition sera effectué par l'office de tourisme JurAbsolu au terme de chaque année sur présentation des fiches d'utilisation du véhicule précisant le nombre de kilomètres effectué, le lieu de déplacement et le nom du salarié conducteur. Pour le remboursement de ces frais de mise à disposition, le nombre de kilomètres parcourus sera multiplié par le barème des remboursements conformément à l'arrêté du 26 août 2008 (JO du 30/08/2008) modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006, fixant les taux des indemnités kilométriques.* »

Néanmoins, après réflexion et afin de faire un geste financier, il est souhaitable que cette mise à disposition soit faite à titre gracieux.

Il vous est proposé d'autoriser la mise à disposition des véhicules de la CCBHS à l'office de tourisme JurAbsolu à titre gracieux. (Cf 6 – Projet de convention mise à disposition véhicules à JurAbsolu)

Délibération n° 2021-040

Annule et remplace le délibération n°2020-114 en date du 8 octobre 2020

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- **AUTORISE** la mise à disposition de véhicules de la CCBHS à l'office de tourisme JurAbsolu à titre gracieux ;
- **APPROUVE** le projet de convention de mise à disposition de véhicule ci-joint ;
- **AUTORISE** le président à signer tout document se reportant à ce dossier.

Environnement, mobilité et transition énergétique

6. Plan de paysage : délégation du choix du prestataire au président

Par délibération le 15 juin 2020 (délibération n°2020-12), le conseil communautaire s'est positionné pour répondre à l'appel à projet « Plan de paysage » 2020, lancé par le ministère de la transition écologique. Depuis, la CCBHS lauréate de cet appel, a conventionné avec le ministère pour une subvention de 30 000 € afin de réaliser le plan de paysage du territoire intercommunal d'ici 2023.

L'élaboration d'un plan de paysage répond aux objectifs de notre projet de territoire, et permettra d'amorcer une concertation avec ses habitants et autres acteurs publics sur :

- la préservation de notre patrimoine paysager, environnemental et architectural ;
- la vision de l'aménagement de notre territoire à court, moyen et long terme sous le spectre de la sobriété énergétique.

Cette transition vers la sobriété énergétique d'un territoire au patrimoine d'exception est le fil rouge du projet, pour ainsi garantir un cadre de vie agréable pour les habitants, ainsi que les activités touristiques et économiques du territoire.

Un marché à procédure adaptée a été lancé le 08 février 2021 afin de recruter un prestataire ou un groupement pour élaborer le plan de paysage. Deux offres ont été reçues et des auditions ont eu lieu le 18 mars 2021. La commission d'analyse des marchés reste à être convoquée pour proposer le choix du groupement le mieux disant.

Afin de respecter le calendrier prévu, il est proposé de déléguer le choix du candidat le mieux disant au Président afin que la décision puisse être prise dès la première quinzaine d'avril. Le candidat retenu devra proposer une offre compatible avec la prévision budgétaire à savoir un coût total pour l'offre de base de 60 000 € HT, étalé sur 2 exercices budgétaires, auquel pourraient s'ajouter des options (notamment liées aux modalités de concertation) dont le coût sera inférieur à 10 % du montant de l'offre de base.

Une délibération vous est proposée afin de déléguer à Monsieur le Président le choix de l'offre la mieux-disante, après avis obligatoire mais non conforme de la commission d'analyse des marchés, ainsi que de l'autoriser à signer tout document relatif à ce marché.

Délibération n° 2021-041

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

PREND NOTE que l'étude « plan de paysage » sera initiée en avril 2021 ;

DELEGUE à monsieur le Président le choix du groupement prestataire pour le plan de paysage, après avis obligatoire de la commission d'analyse des marchés ;

AUTORISE le Président à signer tout document afférent à ce dossier à partir des décisions entérinées par la commission d'analyse des marchés.

Enfance jeunesse

7. Projet d'Eco Parlement des jeunes « actions d'éducation à l'environnement et au développement durable » : approbation

Par délibération n°2020-008, le conseil communautaire en date du 16 janvier 2020 a approuvé la Convention Territoriale Globale ; convention de partenariat avec la CAF qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants du territoire.

Par délibération n°2021-003, le conseil communautaire en date du 28 janvier 2021 a approuvé le Projet Educatif territorial (PEDT) 2020-2023.

La Communauté de communes est impliquée dans des actions de gestion et protection de l'environnement mais aussi dans un Projet Alimentaire Territorial.

A travers ces deux actions, le Pôle enfance Jeunesse veut permettre aux enfants et aux jeunes de s'impliquer dans des projets, et donc d'être force de propositions, sur des thématiques diverses tel que la biodiversité, les paysages ou l'alimentation. Aussi, afin de rendre les enfants et les jeunes acteurs d'un projet sur leur territoire, tout en leur faisant prendre conscience de la réalité de ce territoire de projets, il est proposé de s'intégrer dans un dispositif reconnu nationalement : L'éco parlement des jeunes.

Un Eco-Parlement des Jeunes est un dispositif éducatif se déroulant sur 2 ans et ayant pour objectifs de :

- Permettre aux jeunes d'être acteur d'un projet sur leur territoire ;
- Favoriser les débats afin de se forger un esprit critique ;
- Respecter l'autre avec ses différences ;
- Posséder une vision plus large des enjeux environnementaux ;
- Réaliser une action collective

Ainsi, plusieurs thématiques seront abordées : l'alimentation, le paysage et/ou la biodiversité. Les publics ciblés sont les enfants et les jeunes fréquentant les accueils périscolaires extrascolaires ainsi que l'accueil des jeunes itinérants.

Certaines dépenses évaluées à hauteur de 48 400 € dans le plan de financement, sont déjà incluses dans les propositions budgétaires 2021 pour des actions menées depuis plusieurs années telles que l'éducation à l'environnement avec le CPIE ou encore les actions éducatives de nos animateurs déjà organisées durant les temps d'accueil péri et extrascolaire. La sollicitation financière de la Région permettra de valoriser ces actions déjà mises en œuvre et déjà financées.

C'est pour cela qu'il vous est proposé de répondre à l'appel à projet de la Région : « Actions d'Education à l'environnement et au Développement Durable » qui soutient les projets d'Eco parlement des Jeunes.

Le plan de financement prévisionnel proposé sur 2 ans est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Projet Eco Parlement des Jeunes sur 2 années (communication, achat matériel et animateurs)	74 752 €	Région	26 352 €
		Autofinancement	48 400 €
Total	74 752 €	Total	74 752 €

Une délibération vous est proposée afin de valider le projet et d'autoriser la CCBHS à répondre à l'appel à candidature de la Région Bourgogne-Franche-Comté intitulé : « Actions d'Education à l'environnement et au Développement Durable ».

Délibération n° 2021-042

Le Conseil communautaire, en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- **APPROUVE** le projet Eco-parlement des jeunes ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Dépenses		Recettes	
Projet Eco Parlement des Jeunes sur 2 années (communication, achat matériel et animateurs)	74 752 €	Région	26 352 €
		Autofinancement	48 400 €
Total	74 752 €	Total	74 752 €

- **SOLLICITE** la Région pour le cofinancement de ce projet à hauteur de 26 352 € ;
- **DECIDE** de répondre à l'appel à projet « Actions d'Education à l'environnement et au Développement Durable » de la région Bourgogne-Franche-Comté en mars 2021 ;
- **PREND NOTE** que ce projet se veut en adéquation avec :
 - o le projet de territoire Bresse Haute Seille ;
 - o les objectifs de la Convention Territoriale Globale
 - o le Projet Educatif de Territoire
- **PREND NOTE** que ce projet met en avant une sensibilisation et une implication des jeunes sur les enjeux environnementaux ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférant à ce dossier.

Les prochaines réunions du mois d'avril :

Réunion	Date	Heure
Semaine Blanche	du 29 mars	au 3 avril
Commission Développement économique et numérique	07 avril	18h30
Conseil d'administration du CIAS	08 avril	18h30
Bureau	12 avril	18h30
Conférence des maires	15 avril	18h30
Vice-président	26 avril	18h30
Commission Enfance Jeunesse	29 avril	18h30

Le prochain conseil communautaire se déroulera le 27 mai 2021.

Merci de prendre en compte le changement de date du conseil communautaire du jeudi 1^{er} juillet qui se déroulera le mardi 29 juin 2021.

Le Président souligne que la CCBHS est à une étape difficile et importante et que la décision prise d'augmenter la fiscalité nécessite une communication claire que nous devons faire. Il précise aussi qu'au-delà de cette décision pour cette nouvelle fiscalité, il nous faudra écrire le pacte de gouvernance et le pacte financier et fiscal. Il dit qu'il faudra revisiter le projet de territoire et précise que le plan de paysage ce projet sera une occasion idéale.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 22h15.

**Le Président,
Jean-Louis MAITRE**